



FORMULAIRE COMPLÉMENTAIRE pour demandes d'autorisation d'entrée ou d'autorisation de séjour pour études

Tous nos formulaires sur : www.ge.ch/etrangers-confederes



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement
Office cantonal de la population
Service Étrangers et Confédérés

Route de Chancy 88 - 1213 Onex
Case postale 2652 - 1211 Genève 2

Tél 022 546 46 46
E-mail : etrangers.ocp@etat.ge.ch

Les formulaires non entièrement complétés ne seront pas traités

Identité du demandeur

1. Nom(s) 2. Prénom(s)
3. Date de naissance (jj/mm/aaaa) 4. Nationalité
5. Adresse actuelle
6. Adresse e-mail 7. Téléphone

Annexer un curriculum vitae comportant toutes les écoles suivies, les diplômes acquis, les connaissances linguistiques et les emplois occupés (avec mention précise des lieux et dates)

Plan des études envisagées

8. Nom de l'école
9. Type(s) de cours
10. Cours suivi en qualité d'interne d'externe
11. Date de début des cours (jj/mm/aaaa)
12. Titre(s) visé(s) (avec indication de la date prévue pour l'obtention de chaque titre)



Joindre l'attestation d'inscription de l'école concernée

Si d'autres études sont également envisagées :

13. Nom de l'école
14. Type(s) de cours
15. Date de commencement des cours (jj/mm/aaaa)
16. Titre(s) visé(s)
17. Observations éventuelles
18. Terme des études (date) (jj/mm/aaaa)
19. Raisons du choix de Genève (pour entreprendre les études susmentionnées)
20. Intentions précises au terme du séjour



Séjours antérieurs en Suisse

Du (jj/mm/aaaa)	au (jj/mm/aaaa)	Canton	Permis
Du (jj/mm/aaaa)	au (jj/mm/aaaa)	Canton	Permis
Du (jj/mm/aaaa)	au (jj/mm/aaaa)	Canton	Permis
Du (jj/mm/aaaa)	au (jj/mm/aaaa)	Canton	Permis

Résidence et garanties financières

21. Adresse à Genève (*rue, n°, commune*)

22. Nom et prénom du logeur

23. Parent(s) résidant(s) à Genève (*Nom, prénom et degré de parenté*)

24. Comment envisagez-vous de subvenir financièrement à vos besoins ?

Par vos propres moyens

Avec l'aide d'un proche parent (*Identité, degré de parenté, lieu de domicile*)

Avec l'aide d'un tiers (*Identité et lieu de domicile*)

25. De quelle somme d'argent disposerez-vous pour effectuer votre première année d'études ?

26. Comment vos moyens financiers vous parviennent-ils ? (*ex. paiement de main à main, par poste, par virement bancaire, etc.*)

et selon quelle périodicité ? (*ex. de temps en temps, mensuellement, tous les trois mois, etc.*)

Joindre les justificatifs, notamment:

- Une déclaration d'engagement ainsi qu'une attestation de revenu ou de fortune d'une personne solvable domiciliée en Suisse (les étrangers doivent être titulaires d'une autorisation de séjour durable ou d'établissement) ; ou
- La confirmation d'une banque reconnue en Suisse permettant d'attester l'existence de valeurs patrimoniales suffisantes ; ou
- Une garantie ferme d'octroi de bourses ou de prêts de formation suffisants.

Lieu Date (jj/mm/aaaa) Signature du demandeur

Liste des documents annexés



INSTRUCTIONS à l'usage des utilisateurs du **formulaire E**

Ce questionnaire est destiné à toutes celles et ceux qui entendent être mis au bénéfice d'une autorisation de séjour strictement temporaire pour études.

Les internes de moins de 18 ans sont en principe dispensés de remplir le présent formulaire.

Plus l'étudiant aura voué de soins à répondre aux questions posées, moins il s'exposera à être mal compris et à voir sa demande écartée pour ce motif.

Ce formulaire doit être **complètement rempli** et remis au plus tard lors du dépôt de la demande d'autorisation de séjour.

Même si le demandeur n'est pas ressortissant d'un pays soumis à visa, il est tenu de solliciter une assurance d'autorisation de séjour avant son entrée en Suisse, en remplissant une demande auprès de la représentation diplomatique suisse la plus proche de son lieu de domicile.

Prescriptions

Le demandeur, pour obtenir une autorisation de séjour pour études, est notamment tenu de remplir les conditions légales suivantes :

- Entrée en Suisse avec des papiers nationaux valables et un visa (autorisation d'entrée) **pour études**. Les ressortissants de certains pays sont dispensés du visa pour études (se renseigner à ce sujet auprès d'une représentation consulaire suisse à l'étranger ou auprès du SEC) ;
- Inscription dans une école dispensant une instruction générale, une formation professionnelle ou spécialisée à plein temps conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un certificat ;
- Formation préparatoire suffisante par rapport aux études à entreprendre ;
- Programme scolaire et durée des études déterminés ;
- Aptitude à suivre les cours prévus (connaissances linguistiques suffisantes) ;
- Moyens financiers garantis ;
- Logement approprié ;
- Sortie de Suisse assurée au terme des études.

Les autorisations de séjour pour études ont un caractère strictement temporaire et ont pour but de permettre à un étranger d'acquérir un complément de formation dans un minimum de temps.

Seule une formation ou un perfectionnement d'une durée maximale de 8 ans sont admis.

Ces autorisations sont accordées pour un (éventuellement plusieurs) établissement(s) scolaire(s) donné(s). Tout changement d'école ou d'orientation est soumis à nouvelle autorisation.

Les éventuelles modifications au "plan des études envisagées" devront immédiatement être signalées au SEC, avec motifs à l'appui, avant même le dépôt d'une demande de renouvellement d'autorisation.

Pièces et renseignements à fournir pour l'examen d'une demande d'autorisation de séjour pour études

1. Curriculum vitae complet
2. Attestation d'admissibilité de l'école
3. Nombre d'heures hebdomadaires
4. Horaire des cours
5. Détails des branches du programme
6. Durée totale des études
7. Formulaire "E" et formulaire "UE" pour les ressortissants UE/AELE ou "M" pour les ressortissants d'autres États, dûment complétés
8. Preuve des moyens financiers
9. Stage ou activité lucrative prévu
10. Intentions au terme des études
11. Utilisation ultérieure des études
12. Engagement à quitter la Suisse
13. Copie du passeport
14. Deux photos format et qualité passeport (avec inscription des noms et prénoms au verso)

La production des pièces et des renseignements demandés ne préjuge pas de la décision finale qui sera prise par l'autorité compétente. Cette dernière statue librement sur la délivrance de l'autorisation requise ; cette liberté demeure entière, quelles que soient les dispositions prises par le demandeur (location d'un appartement, conclusion de contrat de travail, etc.)

Notes personnelles



Attestation de prise en charge financière

Tous nos formulaires sur : www.ge.ch/etrangers-confederes



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement
Office cantonal de la population

Route de Chancy 88 - 1213 Onex
Case postale 2652 - 1211 Genève 2
Tél 022 546 46 46

Pour une demande d'autorisation de travail
Email: emploi.ocp@etat.ge.ch

Pour une demande d'autorisation de séjour sans activité lucrative
Email: sejour.ocp@etat.ge.ch

Attestation de prise en charge financière

(valant reconnaissance de dette irrévocable au sens de l'article 82 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et faillite)

Par la présente, la personne soussignée:

Nom, prénom

Né (e) le nationalité

Adresse de résidence

Livret pour étrangers

s'engage à assumer vis à vis des autorités publiques compétentes tous les frais de subsistance, ainsi que les frais d'accident et de maladie non couverts par une assurance, encourus par :

Nom, prénom

Né (e) le nationalité

Adresse de résidence

et le(s) enfant(s) suivant(s) :

Nom, prénom

Né (e) le nationalité

Nom, prénom

Né (e) le nationalité

Nom, prénom

Né (e) le nationalité

pour une durée de séjour en Suisse de cinq ans, et jusqu'à concurrence de CHF par mois, au sens d'une reconnaissance de dette irrévocable (compléter le montant selon la table en deuxième page).

Cet engagement entre en vigueur dès la signature par le garant de la présente attestation. Il est renouvelable. Il prend fin lorsque la/les personne(s) prise(s) en charge quitte(-ent) la Suisse.

Lieu et Date : Signature garant(e):.....

Lieu et Date : Pour l'OCP :

Annexes à joindre : pièces justificatives attestant des revenus mensuels réguliers du(de la) garant(e) et une attestation de l'Office des poursuites si le garant réside en Suisse.

L'établissement de la présente attestation de prise en charge financière ne préjuge pas de la décision qui sera rendue par l'Office cantonal de la population.

Détermination du montant de la prise en charge financière au regard des normes de calcul de l'Aide sociale individuelle

Les prestations versées par l'Aide sociale individuelle doivent assurer la couverture des besoins de base (besoins fondamentaux) qui comprend :

- *le forfait pour l'entretien (variable selon la composition de la famille);*
- *les frais de logement, charges comprises;*
- *les frais médicaux de base.*

Détermination du montant de la prise en charge financière à reporter sur l'attestation de prise en charge financière, en fonction du nombre de personnes pour lesquelles l'engagement est souscrit conformément aux normes de calcul de l'Aide sociale individuelle :

Nombre de personnes prises en charge <i>(adultes et enfants y compris)</i>	Montant de la prise en charge <i>(à reporter sur l'attestation de prise en charge)</i>
1 <i>personne</i>	CHF 2'540.-
2 <i>personnes</i>	CHF 3'720.-
3 <i>personnes</i>	CHF 4'806.-
4 <i>personnes</i>	CHF 5'542.-
5 <i>personnes</i>	CHF 6'279.-

Information importante en ce qui concerne le séjour en Suisse de personnes étrangères dont le but est de suivre un traitement médical ou une cure :

La personne qui se porte garante est rendue attentive à l'article 2, alinéa 1, lettre b de l'Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal) qui prévoit que les personnes étrangères qui séjournent en Suisse dans le seul but de suivre un traitement médical ou une cure n'ont pas le droit de s'affilier à l'assurance obligatoire des soins (ATF 9C_217/2007 du 08.04.2008). En conséquence, la personne qui se porte garante devra assumer les frais médicaux de la personne étrangère dont le but du séjour en Suisse et de se faire soigner.

Remarques éventuelles :
